

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 18 juin 1869](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 18 juin 1869

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (384r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 18 juin 1869, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (9)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45840>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 juin 1869](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Noizet, Charles René](#)

Lieu de destination Metz (Moselle)

## Description

Résumé Sur le procès opposant Godin à Corneau frères. Godin indique à Noizet qu'il pensait qu'Emmanuel Arago lui avait écrit pour le prier de faire prêter serment aux experts. Il lui demande de le faire.

## Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin", Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Arago, Emmanuel \(1812-1896\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Quin le 14 juin 1869

Monsieur et Sire

Je pensais que vous auriez  
eu de M<sup>e</sup> G. chargé une lettre  
vous invitant à faire votre  
serment aux caprès et à prendre  
le serment il faut donc le faire  
après mes vœux

Godefr.